



NUMERIQUE

PLUS DE 1.000 STARTUPS ISSUES DU CNRS EN 15 ANS

LATRIBUNE.FR



Depuis la promulgation de la "loi Allègre" sur l'innovation et la recherche en 1999, le Centre national de la recherche scientifique peut s'enorgueillir de la création de 1.026 entreprises et 7.000 emplois grâce à des projets de ses laboratoires.

Le lien étroit entre la recherche et la création d'entreprises, on en parle... Le CNRS vient de tenter de le mesurer. Dans une étude menée en 2014 et [publiée mercredi 10 décembre](#), le Centre national de la recherche scientifique se réjouit de la création de 1.026 entreprises "à partir de compétences et de propriétés industrielles provenant de laboratoires rattachés" à l'institution et à ses partenaires académiques depuis 1999, année de promulgation de [la loi dite "loi Allègre" sur l'innovation et la recherche](#).

SEPT ENTREPRISES INTRODUITES EN BOURSE

Le bilan est d'autant plus positif que 80% de ces startups -qui emploient chacune plus de 7 personnes en moyenne, pour un total d'environ 7.000 emplois créés- sont toujours en activité en 2014. Le taux de survie à 5 ans de celles fondées avant 2009 est d'ailleurs largement supérieur à la





moyenne nationale: plus de 90%, contre 52,6% pour les entreprises françaises fondées en 2000.

Mieux encore, sept* d'entre elles ont été introduites en Bourse et fini par être valorisées à de dizaine de millions d'euros. Quatre autres ont fait l'objet d'acquisitions industrielles stratégiques (par exemple Sensitive Object par Tyco Electronics), ce qui a permis au CNRS de percevoir "*plus d'un million d'euros de fruits de cessions*" et "*d'afficher un pourcentage de plus-value de près de 535%*".

SEPT SUR DIX DIRIGÉES PAR DES MEMBERS DU CNRS OU DE SES PARTENAIRES

Particulièrement présentes dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (38%), de la biologie et de la santé (24%) ainsi que de la chimie et des matériaux (19%), ces entreprises sont à 70% dirigées par des chercheurs, des enseignants-chercheurs ou des ingénieurs des laboratoires du CNRS et de ses partenaires. Une particularité qui découle probablement du soutien apporté par la "loi Allègre" elle-même à la participation des chercheurs à la création d'une entreprise valorisant leurs propres travaux de recherche, analyse le CNRS.

Fort de son succès, le CNRS compte ainsi investir encore 2 millions d'euros dans le soutien de "*projets en phase de pré-maturation*", afin d'aider les laboratoires à confirmer les résultats de leurs recherches et à étudier la pertinence de la création de nouvelles startups.

*[Innoveox](#), [McPhy Energy](#), [Supersonic Imagine](#), Quantum Genomics, Integragen, ImmuPharma et [Carbios](#).